

FORUM DES ASSOCIATIONS ORNAISES

LE PROJET ASSOCIATIF

Un questionnement permanent pour une association en bonne santé

Un projet associatif c'est quoi ?

Base et colonne vertébrale de toutes associations, c'est autour du projet associatif que s'organisent la réflexion et l'action qui en découle. Il est important de questionner, de définir et de redéfinir son projet associatif tout au long de la vie de l'association.

- **Le projet associatif constitue la stratégie à moyen ou long terme d'une association.**

Il indique les voies et les moyens qu'une association doit adopter pour atteindre des buts fixés.

Il permet donc de définir une stratégie externe et interne pour l'association. Il se compose du diagnostic de l'association, d'un état des lieux, de la définition des objectifs à atteindre et de l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan d'action répond à un certain nombre de question :

Quoi (les actions)

Qui (les personnes concernées)

Où (lieux, territoires d'action)

Quand (calendrier)

Comment (moyens)

Combien (budget)

Pourquoi (motifs)

- **L'intérêt de la démarche est de :**

Préparer l'avenir de sa structure

Avoir des objectifs clairs, partagés et réalistes

Disposer d'un plan d'action concret

Donner du sens à l'engagement des bénévoles

Affirmer la spécificité de la structure

Créer une adhésion interne

Mieux identifier les publics

- **Pour élaborer son projet associatif il y a un certain nombre de question à se poser :**

A quoi l'association va-t-elle servir ?

Des actions pour quel public ?

Existe-t-il des associations qui ont un projet identique ?

En quoi la nouvelle association va-t-elle se différencier ?

Quelle va être sa zone géographique d'action ?

Quels seront les partenaires de l'association ?

Quels seront les moyens matériels nécessaires ?

Quels seront les moyens humains nécessaires (bénévoles, salariés) ?

Quel budget envisager ?

Qui le porte ? L'ensemble des acteurs et partenaires. Les adhérents dans le cadre des

Assemblées Générales. Il doit être porté par des personnes désintéressées.

Qui peut aider à la définition ou à la réactualisation du projet ? Les adhérents, les fédérations associatives et réseaux, les différents partenaires. Le CRIB, le DLA, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) via la DDVA (Déléguée Départementale à la Vie Associative)

Un exemple d'association en requestionnement de son projet associatif

La MJC de Flers travaille actuellement avec le CRIB et le DLA sur la redéfinition de son projet associatif en impliquant une nouvelle équipe de dirigeant et de salariés désirant se fédérer autour de valeurs communes.

Emilie Caillaud Gafsi, Directrice de la MJC de Flers « Le projet est arrivé au sein de la MJC car notre ancien nom (centre d'animation) n'était pas en conformité avec nos statuts.

Elle était à la fois la plus grosse association du territoire mais également elle souffrait d'une réputation d'élitisme.

Il a fallu toiletter les statuts de l'association qui datait d'une quarantaine d'années, mais avant le constat a été fait qu'il était nécessaire de revoir le projet.

Nous avons fait appel à l'accompagnement du C.R.I.B et du D.L.A. Cet accompagnement a permis d'abord de nous déculpabiliser et rassurer sur la mise en œuvre de cette rédaction, aider à rompre de nombreux préjugés en réunissant de nombreux partenaires (élus locaux, partenaires associatifs, ...). Un cabinet d'audit nous a également accompagnés.

C'est un travail de longue haleine.

Le projet pourrait être bouclé au printemps 2012. L'aide extérieure nous a permis également de gagner du temps et ne pas se perdre dans des questionnements superflus.

Des bénévoles dans le cadre de cette rédaction du projet associatif ont participé aux formations liées au CFGA. »

NB : Les deux acteurs, C.R.I.B et D.L.A, financés par des fonds publics sont entièrement gratuits pour les associations.

FOCUS SUR LE CRIB : CENTRE DE RESSOURCE ET D'INFORMATION DES BÉNÉVOLES

La fonction des CRIB est de soutenir l'emploi associatif et la formation des bénévoles, ils ont un rôle :

D'information

- Renseignements administratifs, juridiques, méthodologiques
- Orientation si besoin vers les points d'appui et partenaires publics

De conseils

- Accompagnement dans les choix stratégiques (membres, dirigeants...)
- Suivi des chantiers de travail (statuts, règlement intérieur...)

De formation

- Pilotage du Certificat de Formation à la Gestion Associative
- Organisation de journées thématiques à la demande des territoires ou associations

De médiation

- Interventions lors d'AG pour préciser les obligations administratives et fiscales
- Interventions à la demande des territoires s'agissant de politiques associatives